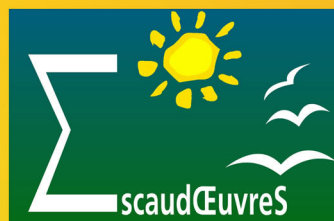


Vacances d'été 2026



ACCUEIL DE LOISIRS

6 juillet → 14 août

MATERNEL
PRIMAIRE
ADO
SPORTIF

ACCUEIL
MINIMUM

17 août
↓
28 août

*Inscriptions en mairie
du 27 avril au 7 mai*

lundi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 30
mardi et jeudi de 9 h à 11 h 45 et 13 h à 17 h 30
mercredi de 9 h à 11 h 45 et 13 h à 17 h

Dossier d'inscription disponible à partir du 7 avril
en mairie ou sur www.escaudoevres.fr



<https://www.facebook.com/ville.escaudoevres.officielle/>

Madame, Monsieur,

Afin d'offrir un service plus complet, la municipalité a décidé de vous proposer 2 temps d'accueil de loisirs différents lors de la prochaine période estivale :

- ◆ **un accueil de loisirs du 6 juillet au 14 août** : pour les enfants de 2 à 17 ans du 6 au 24 juillet et jusqu'à 13 ans du 27 juillet au 14 août ;
- ◆ **un accueil minimum du 17 au 28 août** : réservé uniquement aux enfants dont les deux parents travaillent ou dont le parent responsable travaille dans le cas des familles monoparentales.

Capacité d'accueil :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- ◆ **centre maternel** (lieu déterminé ultérieurement) pour les **2 à 6 ans** : 48 enfants du 6 au 24 juillet et 32 enfants du 27 juillet au 14 août
- ◆ **centre primaire** (centre Benoît Frachon) à **partir de 6 ans** : 60 enfants **jusque 11 ans du 6 au 24 juillet** et 24 enfants **jusque 13 ans du 27 juillet au 14 août**
- ◆ **centre ados** (CAP-Jeunes) pour les **11 à 17 ans** : 24 enfants **uniquement du 6 au 24 juillet**
- ◆ **centre sportif** (salle polyvalente) pour les **6 à 13 ans** : 48 enfants du 6 au 24 juillet et 36 enfants du 27 juillet au 14 août

Bon à savoir :

Si votre enfant est âgé de 6 ans, vous avez le choix de l'inscrire au centre maternel, primaire ou sportif. S'il est âgé de 11 ans, vous pouvez l'inscrire au centre primaire, ados ou sportif.

Accueil minimum du 17 au 28 août (lieu précisé ultérieurement) :

- ◆ 16 enfants de 2 à 6 ans pour l'accueil minimum maternel
- ◆ 24 enfants de 6 à 12 ans pour l'accueil minimum primaire

Critères d'inscription :

Les inscriptions auront lieu en salle des mariages de la mairie du 27 avril au 7 mai aux jours et heures ci-dessous :

- ◇ les lundis : de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 18 h 30
- ◇ les mardis et jeudis : de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 17 h 30
- ◇ les mercredis : de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 17 h

Attention ! : Les enfants non domiciliés et non scolarisés à Escaudœuvres seront inscrits en liste d'attente par ordre d'arrivée. La décision d'inscription sera communiquée le 11 mai.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Vous remerciant de votre compréhension,

M. Michaël OLIVIER
Conseiller municipal délégué à la jeunesse

M. Thierry BOUTEMAN
Maire

Documents à retirer en mairie à partir du 7 avril ou à télécharger sur https://www.escaudoeuvres.fr/8-accueil_loisirs.php :

1. la fiche sanitaire de liaison ;
2. le certificat de vaccination ;
3. l'autorisation de prélèvement S.E.P.A. ;
4. la fiche d'inscription à l'accueil de loisirs (centre maternel, primaire, adolescent ou sportif) ou à l'accueil minimum.

Documents dûment remplis à fournir obligatoirement lors de l'inscription :

1. la fiche sanitaire de liaison avec votre numéro d'allocataire C.A.F. afin d'accéder à votre dossier personnel. La C.A.F. met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, loi dite « *Informatique et Libertés* », vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier ;
2. le certificat de vaccination ou la photocopie du carnet de vaccination ;
3. l'autorisation de prélèvement S.E.P.A. accompagnée d'un R.I.B. (si non fournis auparavant) en cas de règlement de la facture des garderies, ainsi que des repas par prélèvement automatique ;
4. la fiche d'inscription à l'accueil de loisirs (centre maternel, primaire, adolescent ou sportif) ;
5. une attestation d'assurance scolaire et extrascolaire précisant la couverture de votre enfant ;
6. un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité ou de téléphone, etc.) ;
7. l'attestation C.A.F. indiquant le quotient familial du mois précédent ;
8. une copie de la licence sportive (pour le centre sportif) ;
9. le règlement des frais d'inscription (en chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces).

Pour l'accueil minimum : une attestation de l'employeur pour chaque parent justifiant une période de travail à ce moment-là.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Afin d'établir le tarif, la fourniture de l'attestation C.A.F. indiquant le quotient familial du mois précédent est indispensable pour l'inscription. Sans présentation de ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Tarifs :

Les frais d'inscription, en chèque ou en espèces, sont à régler le jour du dépôt du dossier en mairie.

Les frais de garderie, de restauration et de repas de camping vous seront facturés en fin de mois. Le règlement de la facture s'effectue par prélèvement automatique (après en avoir rempli la demande) ou directement au centre des finances publiques de Cambrai (1 rue de la Paix de Nimègue) pour tout autre moyen de paiement.

L'inscription à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est possible à la semaine.

Quel que soit le centre choisi (maternel, primaire ou sportif), les tarifs appliqués sont identiques.

Le centre ados a ses propres tarifs.

Tarifs d'accueil à la semaine (centres maternel, primaire et sportif) :

F.D.D. : Frais de dossier.

Tarifs d'inscription pour une semaine de 4 jours (A.L.S.H. du 13 au 17 juillet 2026) :

Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Jusqu'à 369 €	8.00 €	8.00 €	13.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 370 € à 499 €	12.80 €	12.80 €	19.40 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 500 € à 700 €	14.40 €	14.40 €	20.20 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 701 € à 999 €	17.60 €	27.60 € (dont 10 € de F.D.D.)	37.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
À partir de 1000 €	20.16 €	30.16 € (dont 10 € de F.D.D.)	43.40 € (dont 5 € de F.D.D.)

Tarifs d'inscription pour une semaine de 5 jours (A.L.S.H. de juillet et août (sauf dates du tableau précédent) ou accueil minimum du 17 au 28 août 2026) :

Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Jusqu'à 369 €	10.00 €	10.00 €	15.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 370 € à 499 €	16.00 €	16.00 €	23.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 500 € à 700 €	18.00 €	18.00 €	29.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 701 € à 999 €	22.00 €	32.00 € (dont 10 € de F.D.D.)	45.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
À partir de 1000 €	25.20 €	35.20 € (dont 10 € de F.D.D.)	53.00 € (dont 5 € de F.D.D.)

Tarifs d'accueil pour 3 semaines (centres maternel, primaire et sportif) :

Tarifs d'inscription pour l'A.L.S.H. du 6 au 24 juillet 2026 (14 jours) :

Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Jusqu'à 369 €	26.00 €	26.00 €	33.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 370 € à 499 €	43.00 €	43.00 €	55.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 500 € à 700 €	48.00 €	48.00 €	72.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 701 € à 999 €	56.00 €	66.00 € (dont 10 € de F.D.D.)	117.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
À partir de 1000 €	67.00 €	77.00 € (dont 10 € de F.D.D.)	139.00 € (dont 5 € de F.D.D.)

Tarifs d'inscription pour l'A.L.S.H. du 27 juillet au 14 août 2026 (15 jours) :

Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Jusqu'à 369 €	28.00 €	28.00 €	35.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 370 € à 499 €	46.00 €	46.00 €	59.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 500 € à 700 €	52.00 €	52.00 €	77.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
De 701 € à 999 €	60.00 €	70.00 € (dont 10 € de F.D.D.)	125.00 € (dont 5 € de F.D.D.)
À partir de 1000 €	72.00 €	82.00 € (dont 10 € de F.D.D.)	149.00 € (dont 5 € de F.D.D.)

Tarifs du centre ados :

Cotisation au CAP-Jeunes (valable à partir de juillet) :	
Quotient Familial C.A.F.	Tarif
Jusqu'à 499 €	5.00 €
De 500 € à 899 €	7.50 €
À partir de 900 €	10 €

La cotisation est requise uniquement pour les jeunes non inscrits au CAP-Jeunes en 2026.

Cette cotisation donne droit à l'accès au CAP-Jeunes pour le reste de l'année.

Tarifs d'accueil pour le centre ados du 6 au 24 juillet 2026 :

Quotient Familial C.A.F.	Tarif à la journée	Supplément petite sortie (karting, bowling, cinéma, laser game...)	Supplément grande sortie (camping, zoo, parc d'attraction...)
Jusqu'à 499 €	1.50 €	3.00 €	5.00 €
De 500 € à 899 €	2.00 €	4.00 €	6.00 €
À partir de 900 €	3.00 €	5.00 €	8.00 €

Le tarif des petites sorties et des grandes sorties s'ajoute au tarif de la journée.

Tarifs de garderie et de restauration :

Tarifs de garderie (accueil minimum et tous les centres) :

Quotient Familial C.A.F.	Enfant d'Escaudœuvres ou scolarisé à Escaudœuvres		Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres	
	Le quart d'heure	La demi-heure	Le quart d'heure	La demi-heure
Jusqu'à 369 €	0.06 €	0.12 €	0.06 €	0.12 €
De 370 € à 499 €	0.11 €	0.22 €	0.11 €	0.22 €
De 500 € à 700 €	0.15 €	0.30 €	0.15 €	0.30 €
De 701 € à 999 €	0.20 €	0.40 €	0.25 €	0.50 €
À partir de 1000 €	0.25 €	0.50 €	0.50 €	1.00 €

Tarifs de restauration :

Centre	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Maternel	2.85 €	3.05 €	3.20 €
Primaire	3.05 €	3.15 €	3.30 €
Ado et sportif	3.15 €	3.25 €	3.50 €

Repas du camping :

Petit-déjeuner	1.50 €
Repas du soir	3.00 €

Les frais de garderie, de restauration et de repas de camping vous seront facturés en fin de mois.
Le règlement de la facture mensuelle s'effectue par prélèvement automatique ou directement à la Trésorerie de Cambrai Municipale et Hospitalière (1 rue de la Paix de Nimègue à Cambrai).